

Le Proviseur

Référence

Vic-en-Bigorre, le 11 février 2016

Le Proviseur,

Aux élèves de la cité scolaire

Objet : Entrées et sorties de l'établissement.
Déplacement des élèves dans la cité scolaire.

Dossier suivi par

Téléphone

05.62.31.69.00

Fax

05.62.31.63.06

Mél.

0650038n@ac-toulouse.fr

19 rue du collège

BP 80027

65501 VIC-EN-BIGORRE CEDEX

Je rappelle à l'ensemble des élèves de la cité scolaire qu'il leur est interdit d'entrer ou sortir par le portail nord (impasse du lycée). Deux conditions leur permettent de franchir cette entrée : le dimanche soir pour les internes, lorsqu'ils sont accompagnés d'un adulte de la cité scolaire (professeur d'EPS par exemple).

Dans tous les autres cas pour des raisons de sécurité, ou surveillance des entrées et sorties, il est interdit aux élèves d'emprunter ce passage.

Des punitions voire des sanctions pourront être prononcées en cas de manquement à cette règle.

Je rappelle également que le passage des élèves derrière les cuisines pour aller par exemple du LP au gymnase est également interdit. Il s'agit aussi ici d'une raison de sécurité. Ce passage est une route empruntée par des véhicules, voitures, camions... La circulation des élèves entre le gymnase et le lycée professionnel doit s'effectuer devant le bâtiment self côté pelouse.

Là aussi en cas de manquement à cette règle des punitions voire des sanctions pourront être prononcées.

Le Proviseur,



P. TOUZANNE